

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Blandine DEMAZOIN, Madame Laurence DELMAS, Madame Fanny ORSAL, Monsieur Michel ESCUDIER, Monsieur Philippe PAULIAC, Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE, Monsieur CHAVINIER Dominique, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Roger VILLIEN, Monsieur René GERVAIS.

Excusés : Madame Lucie SALESSE.

Procuration : Madame Lucie SALESSE à Madame Laurence DELMAS.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe PAULIAC.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour, désignation d'un correspondant défense, Confirmation des opérations programmées sur l'année 2020 pour la subvention du Conseil départemental.

Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

Les 3 délégués sont : Messieurs Fabrice MEUNIER, Philippe DAUPHIN et Arnaud MOREAU.
Les 3 suppléants sont : Mesdames Huguette TOURAILLE, Blandine DEMAZOIN et Laurence DELMAS.

Confirmation des opérations : Fonds Cantal Solidaire 2019 - 2021 - Programmation 2020/2021

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la demande du Conseil départemental concernant la confirmation des opérations programmées sur l'année 2020.

Une subvention de 20 000.00 € HT a été attribuée à la commune pour cette opération. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, confirme la programmation ci-dessous.

Pour l'année 2020-2021, l'estimation des travaux de voiries s'élève à 123 628.75 € HT.

Plan de financement de l'opération :

- Fonds Cantal Solidaire 2020	20 000.00 €
- DETR 2020	24 726.00 €
- Autofinancement	78 902.75 €

- valide son intention de programmer des opérations de réfection de voiries pour l'année 2020-2021
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que suite à la circulaire de Madame Le Ministre de la défense du 27 janvier 2004, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien "Armée-Nation" grâce aux actions de proximité.

Le conseil municipal propose de désigner Philippe PAULIAC en tant que "correspondant défense".
Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, des membres présents, **désigne Monsieur Philippe PAULIAC en tant que "correspondant défense"**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire,

Philippe PAULIAC